



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 04 OCTOBRE 2022

Date de convocation :  
28 septembre 2022

Nombre de Conseillers :  
En Exercice : 29  
Présents : 19  
Pouvoirs : 8  
Excusés ou absents : 2

Date d'affichage :  
28 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre octobre, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

**Etaient présents** : M. SALAK, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme FERNANDES, M. BAUGE, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

**Avaient donné pouvoir** : Mme FOURNIER à Mme VAN DE WALLE, M. JOLY à M. GEIGER, Mme HUBERT à M. BOUCHONNET, M. PATIN à Mme MARGUERITAT, Mme LEFEBVRE à Mme BROSSIER, M. MEUNIER à M. SALAK, Mme BUREAU à M. DA ROCHA et M. DEBROYE à M. FABRE.

**Etaient absents ou excusés** : M. MATEU et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### **125/2022 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

#### **4.1.1 Création-transformation-suppression de postes**

M. GATTEFIN présente ce dossier

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier modifiée,

Vu la délibération en date du 08 juillet 2021, créant un poste d'assistant d'enseignement artistique, spécialité arts plastiques, pour un temps non complet à raison de 11.5/20ème,

Considérant qu'il appartient Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant qu'il convient de modifier le volume horaire d'un poste d'assistant d'enseignement artistique du Pôle d'Enseignement Artistique pour permettre l'ouverture d'un cours supplémentaire « enfants » compte tenu des effectifs,

Considérant les besoins du service et la nature des missions, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'une expérience significative dans le domaine de l'enseignement d'art plastique. Le contrat 3-3 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite de 6 ans.

Vu l'avis favorable de la commission municipale « ressources humaines, vie associative et sportive » en date du 19 septembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité de :

- Créer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème classe, filière culturelle, spécialité art plastique à temps non complet à raison de 12,5/20ème à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.
- Dire que le niveau de rémunération est défini en référence à la grille indiciaire du grade de l'emploi créé.
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget en cours, chapitre budgétaire 012.
- Modifier ainsi le tableau des effectifs.
- Autoriser Monsieur le Maire a signé tout document afférent à ce recrutement.



Le Maire,

Jean-Louis SALAK



La secrétaire de Séance,

Annie HOUARD

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 11/10/2022

Acte télétransmis au représentant de l'Etat le : \_\_\_ / \_\_\_ / 2022

Numéro de Certificat 0182118014102022